



Nantes, le 27 janvier 2017

27 FÉVRIER : SOUTIEN AUX AMIANTÉS DU TRIPODE !

1800 salariés de l'Insee, du Trésor Public, du Ministère des Affaires Étrangères et du restaurant Tripode ont été exposés intensément à l'amiante dans l'immeuble Tripode Beaulieu à Nantes entre 1972 et 1993.

A cause de cette présence massive d'amiante, la tour a été évacuée de ses occupants en 1993, désamiantée (350 tonnes) et détruite en 2005.

Les études épidémiologiques arrachées par les salariés aux ministères démontrent l'impact catastrophique des flocages d'amiante sur la santé des anciens du Tripode. Comparés à d'autres salariés ayant des emplois similaires, ils cumulent une grave perte d'années d'espérance de vie, un nombre de cancers bien supérieur, des difficultés respiratoires, des fibroses pulmonaires, etc.

C'est pourquoi, depuis plus de 15 ans, nos unions départementales demandent le classement du Tripode en site amianté.

Pourtant, encore aujourd'hui, les administrations concernées menacent les études épidémiologiques en cours, freinent les reconnaissances de cancers en maladie professionnelle au détriment des victimes et de leurs familles, et refusent l'accès à la pré-retraite amiante pour les derniers salariés actifs.

Le 27 février 2017, ce sera le 12^{ème} anniversaire de la destruction du Tripode. Ne laissons pas le dossier de ses anciens salariés être enterré par le gouvernement !



En Loire-Atlantique, des milliers de salariés ont été et sont encore exposés à l'amiante par la faute des pouvoirs publics. Beaucoup de familles sont frappées par les maladies de l'amiante. Et toutes et tous éprouvent les plus grandes difficultés à faire reconnaître leurs cancers en maladie professionnelle et à être indemnisés décemment.

Se mobiliser aux côtés des salariés du Tripode, c'est faire avancer les droits de toutes les victimes de l'amiante.

C'est pourquoi : les unions départementales Cfdt, CFTC, CGT, FO, SOLIDAIRES, UNSA

VOUS APPELLENT À VOUS RASSEMBLER À 13H30

**ARRÊT TRIPODE DU BUSWAY (Beaulieu)
NOUS MANIFESTERONS EN DIRECTION DE L'INSEE .**

Nous devons obtenir le classement du Tripode en site amianté

- pour la dignité des salariés Tripode anxieux, malades ou décédés et leurs familles et l'accès à la pré-retraite amiante pour les derniers actifs ;**
- pour le respect des droits de toutes et tous les salarié-e-s contaminés par l'amiante dans notre département.**